

# LA FOIRE

Comme nous le dit *Le Petit Larousse* la foire est un grand marché public se tenant à des époques fixes dans un même lieu sous la forme d'exposition et manifestation commerciales périodiques.

Par extension c'est un lieu ou un domaine où règne le désordre.

M'a été communiqué il y a peu de temps, un jugement prononcé le 22 septembre dernier par la Première Chambre du Tribunal de Commerce de Paris.

Sans lui donner d'importance particulière, ce jugement intéresse les sophrologues quelle que soit l'origine de leur formation ou de leur certificat.

Il concerne deux Ecoles :

- l'une relevant strictement de la marque brevetée SOFROCAY (Dr CAYCEDO),
- l'autre appelée « L'Académie de Sophrologie de Paris » (Dr CHENE) réunit en son sein cinq satellites et se réclame strictement de la diffusion de la sophrologie dite caycédienne, c'est-à-dire relevant d'un contrat avec SOFROCAY.

Le Dr CAYCEDO a mis au point un diplôme andorran diffusé par la société SOFROCAY Internationale. Les relations se sont dégradées avec la « maison mère » lorsque les Ecoles concernées par ce jugement ont requis leur certification par le RNCP et *souhaité mettre en place un réseau d'Ecoles de sophrologie caycédienne indépendant de SOFROCAY*. SOFROCAY a justement considéré que la création de ce réseau parallèle était en infraction avec les engagements contractuels des Ecoles déléguées.

En résumé le Tribunal en son audience du 22 septembre 2015 a donné raison à la société SOFROCAY, jugement justifié dans le contexte juridique concerné.

Pauvre sophrologie « caycédienne » !

Cette bataille entre deux commerciaux, qui plus est deux médecins, est une bourrasque d'assez forte densité qui vient perturber le monde de la sophrologie. Où est donc la déontologie constamment citée dans le texte du jugement ? Remarquons aussi que chacun a tendance à se créer une déontologie à sa mesure et ses intérêts, qui n'a que peu de choses à voir avec la définition habituelle. En effet, il ne faut pas confondre engagements commerciaux et liberté

d'enseignement et d'interprétation.

Heureusement pour nous que Papa Sigmund n'a pas fait breveter PSYCHANAFREU ou Karl JUNG PSYCHOJUN. J'ai fait un affreux cauchemar en me voyant faire breveter SOPHROHUB. Heureusement ce ne fut qu'un mauvais rêve ! Me prouvant que je n'étais pas encore dans une psychopathologie particulière, dès mon réveil j'ai pu sublimer heureusement sans difficulté.

En tant qu'enseignant parmi les fondateurs de l'Ecole, je ne veux pas, dans le symbole de la psychanalyse être le père fou qui interdit par n'importe quel moyen la vie de l'esprit à ses descendants, qui oblige à l'allégeance et qui met l'autre dans l'expression de sa pulsion de mort. Je ne veux pas rendre « universel » le délire qui soigne bien la personne qui délire mais qui perturbe sévèrement les autres.

Toutes écoles réunies, enseignons la sophrologie, comme son nom l'indique, dans la paix la sérénité et la concorde, tout en respectant nos personnalités et le choix des étudiants, dans la liberté la plus élémentaire. La valeur de quelqu'un ne se fait pas par l'interdiction mais par le travail, la sincérité et la constance.